39 rue Cambon 75001 PARIS

ALTERNEXT[™] NOTICES



16 septembre 2005/ 16 September 2005

N° 2005 -54

GROUPE DIWAN

Admission des actions de la société sur Alternext et début des négociations le 20 septembre 2005

I - ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 856 141 actions ordinaires composant le capital de la Société Groupe Diwan. Les actions ordinaires admises représentent 91,69 % du capital et des droits de vote, elles portent jouissance au 1^{er} janvier 2005, et la valeur nominale de chaque action s'élève à 1 euro. En outre, il existe 77 550 actions à dividende prioritaire pour lesquelles l'admission sur le marché Alternext n'a pas été demandée.

Dès leur admission sur le marché Alternext, les actions pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires.

L'admission sur le marché Alternext des actions de la Société Groupe Diwan aura lieu le <u>20 septembre 2005</u> par la procédure de cotation directe. Les actions de la société sont déjà négociées sur le Marché Libre et le flottant de la société est de l'ordre de 34%.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la Société Groupe Diwan est assurée dans les conditions suivantes :

Un document d'information « offering circular » est disponible sans frais et sur demande :

- -au siège de la société situé 6 bis, rue Joannès Carret, 69 009 Lyon, sur son site Internet (www.diwan.fr)
- -sur le site internet d'Alternext d'Euronext (www.alternext.com)
- -sur le site du Listing sponsor Invest Securities (<u>www.invest-securities.com</u>)

II - CONDITIONS D'ADMISSION

Calendrier de l'opération et aspects techniques :

19 septembre 2005 au soir : radiation des actions Groupe Diwan du Marché Libre et fermeture

de la ligne de cotation, élimination des ordres présents dans le

carnet le 19 septembre 2005 au soir.

20 septembre 2005 : Première négociation des actions Groupe Diwan sur Alternext. Il

appartiendra aux membres du marché d'introduire le

20 septembre 2005, les nouveaux ordres de leurs clients

Condition d'ouverture des négociations dans le carnet d'ordres central :

Procédure de cotation : cotation directe selon les dispositions de l'article 6.3 des règles

d'Alternext

Cours de référence : dernier cours négocié sur le Marché Libre

III- OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

<u>Désignation de la société sur Alternext</u> : Groupe Diwan <u>Listing sponsor</u> : Invest Securities

Service des titres et service financier : Natexis Banques Populaires

Négociation : A partir du 20 septembre 2005, les actions Groupe Diwan

seront négociées sur Alternext en groupe de

cotation E1.

 Code mnémonique
 :
 ALGDW

 Code ISIN
 :
 FR0000075244

 Secteur d'activité FTSE
 :
 974-Internet

 Classification ICB
 :
 9535-Internet

Il est précisé que les négociations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) ne seront ni compensées, ni garanties.

NOTA - Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la Société Groupe Diwan sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondants aux opérations réalisées sur Groupe Diwan que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

39 rue Cambon 75001 PARIS

ALTERNEXTTM NOTICES



Groupe Diwan

- Admission of shares of the Company on Alternext
- Opening of the trading on September 20th, 2005.

I - ADMISSION OF SHARES TO ALTERNEXT.

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of the Alternext Rules, Euronext Paris SA has decided to admit to Alternext the 856,141 existing ordinary shares that comprise the equity of Groupe Diwan. The admitted shares will represent the total equity and voting rights of the Company and will be participating from 1 January 2005. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form. The par value of the share is Euro 1. Moreover, the equity of the company comprises 77,550 preference shares for which the admission on Alternext has not been requested.

The listing of Groupe Diwan's shares on Alternext will take place on <u>September 20th, 2005</u> under the conditions stated below. As Groupe Diwan's shares are currently traded on the Marché Libre and the float represents around 34 % of the shares,

Information on the current position of Groupe Diwan will be provided to professional investors and the public as follows. An offering circular will be available for consultation:

- at the Company's head office 6Bis, rue Joannès Carret, 69009 Lyon and on the company's website (www.diwan.fr),
- on Alternext website (www.alternext.com)
- on the listing sponsor's website (www.invest-securities.com)

II - CONDITIONS OF THE ADMISSION

Time schedule and technical comments:

Opening of the trading in the central order book

19 September 2005 (evening): closing of the trading on the Marché Libre. All remaining orders

will be cancelled

20 September 2005 : opening of trading on Groupe Diwan's shares on Alternext.

Markets Members will have to introduce their new orders in the

system.

The opening of the trading will be effected directly in the system in accordance with the provisions of the article 6.3 of Alternext rules.

Pre opening : 16 h 30 Fixing : 17 h Reservation threshold : + ou - 20 %

Reference price will be the last trading price on the Marché Libre central order book.

Whatever the circumstances, trades on Alternext , whether on or off the central order book, are neither netted nor guaranteed by LCH.Clearnet SA.

III -**TECHNICAL AND OTHER COMMENTS**

Groupe Diwan Company name <u>Listing sponsor</u> <u>Securities and financial services</u> **Invest Securities**

Natexis Banques Populaires

As of 20 September 2005, Groupe Diwan's shares will be Listing

listed on Alternext Trading Category E1

Symbol ISIN Code **ALGDW** FR0000075244 FTSE sector 974-Internet 9535-Internet **ICB Classification**

According to the article According to the article 980 bis du CGI and the décret n°2005-314 dated Mars 25th, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected on Alternext negotiations NOTA on Groupe Diwan.